

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par
M. Collard

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement s'est engagé à supprimer progressivement un certain nombre d'organismes consultatifs dont l'utilité n'est pas clairement établie.

Or, l'article 46 propose de créer un Haut Conseil de l'âge qui viendra interférer avec d'autres instances concernées par les problématiques envisagées.